

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue par conférence téléphonique, le 24 janvier 2019, à 10 h.

Sont présents :

M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont absents :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

Sont également présents :

M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
M. Robert Masson, directeur général et trésorier

En l'absence du président et du vice-président de la CMQ, les membres présents désignent M. Guy Dumoulin, membre du comité exécutif, pour ouvrir et présider la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2019-01

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2018

Résolution n° E-2019-02

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2018

Résolution n° E-2019-03

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Renouvellement d'adhésion

Résolution n° E-2019-04

- Renouveler l'adhésion annuelle de la Communauté métropolitaine de Québec à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, au coût de 16 500 \$, pour l'année 2019.
- Renouveler l'adhésion annuelle de la Communauté métropolitaine de Québec à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour l'année 2018.

Référence : Rapport décisionnel du 24 janvier 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-01
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Contribution financière 2019 de la CMQ à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019

Résolution n° E-2019-05

- Dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019 (Entente), autoriser le versement de 50 000 \$ au budget de l'Entente. Cette somme est prise à même le budget de la Communauté métropolitaine de Québec et est affectée aux frais de coordination de l'Entente.

Référence : Rapport décisionnel du 24 janvier 2019
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Contrat pour la fourniture de services juridiques – Gravel Bernier et Vaillancourt Avocats

Résolution n° E-2019-06

- Octroyer à l'étude Gravel Bernier Vaillancourt Avocats un contrat de fourniture de services juridiques à la Communauté métropolitaine de Québec jusqu'au 31 décembre 2019, selon les conditions établies à l'offre de service du 15 janvier 2019.

Référence : Rapport décisionnel du 24 janvier 2019
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée à l'unanimité

Avis de conformité sur le projet de règlement 184.6 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Résolution n° E-2019-07

- Informer la MRC de La Côte-de-Beaupré que le projet de règlement n° 184.6 modifiant le Règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements visant à modifier les dispositions relatives au zonage de production et au contingentement porcine respecte les objectifs et stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Transmettre copie du présent rapport décisionnel ainsi que de la résolution l'accompagnant à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Référence : Rapport décisionnel du 24 janvier 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Planification stratégique pour le développement de la biomasse forestière – Addenda

Résolution n° E-2019-08

- Dans le cadre des travaux du Forum des élus de la Capitale-Nationale, autoriser un addenda au contrat pour la Planification stratégique pour le développement de la biomasse forestière conclu avec la firme Consultants forestiers DGR inc. afin de considérer dans le mandat initial les volumes de bois dont le diamètre est supérieur à 9,1 cm et qui sont de moindre valeur marchande, pour une somme de 5 750 \$ (taxes incluses), et de prolonger l'échéance du mandat au 31 mars 2019.

Référence : Rapport décisionnel du 24 janvier 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-02
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Octroi d'un mandat pour l'accompagnement et la révision du portrait du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Chaudière

Résolution n° E-2019-09

- Octroyer un contrat au Conseil de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) afin d'accompagner la Communauté métropolitaine de Québec et de réviser les documents qu'elle produira dans le cadre du portrait du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Chaudière conformément au devis, du 16 janvier 2019, et à son acceptation par le COBARIC le 17 janvier 2019, pour une somme maximale de 2 013 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 24 janvier 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-03
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Projet 3.1 : Programmes d'aide financière 2019 aux marchés publics, aux circuits agrotouristiques et aux activités d'autocueillette ou de vente de produits agricoles à la ferme, et aux marchés de Noël

Résolution n° E-2019-10

- Dans le cadre du projet 3.1 « Soutien aux activités des circuits agrotouristiques et des marchés publics » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder au lancement du :
 - Programme d'aide financière 2019 aux marchés publics, circuits agrotouristiques et aux activités d'autocueillette ou de vente de produits agricoles à la ferme, pour la somme de 65 000 \$;
 - Programme d'aide financière 2019 aux marchés de Noël, pour la somme de 15 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 24 janvier 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-04
Responsable : Agroalimentaire – Entente sectorielle agroalimentaire 2017-2019

Adoptée à l'unanimité

Projet 3.2 : Programme d'aide financière 2019 pour soutenir la mise en marché collective des produits agricoles et agroalimentaires des producteurs agricoles, des agrotransformateurs et des transformateurs artisans

Résolution n° E-2019-11

- Dans le cadre du projet 3.2 « Soutien au regroupement de l'offre des produits de la région » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder au lancement du Programme d'aide financière 2019 pour soutenir la mise en marché collective des produits agricoles et agroalimentaires des producteurs agricoles, des agrotransformateurs et des transformateurs artisans, pour la somme de 50 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 24 janvier 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-07
Responsable : Agroalimentaire – Entente sectorielle agroalimentaire 2017-2019

Adoptée à l'unanimité

Projet 3.4 : Programme d'aide financière 2019 pour stimuler l'innovation et le développement de produits chez les agrotransformateurs et les transformateurs artisans

Résolution n° E-2019-12

- Dans le cadre du projet 3.4 « Développement de productions en émergence et innovation » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder au lancement du Programme d'aide financière 2019 pour stimuler l'innovation et le développement de produits chez les agrotransformateurs et les transformateurs artisans, pour la somme de 50 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 24 janvier 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-05
Responsable : Agroalimentaire – Entente sectorielle agroalimentaire 2017-2019

Adoptée à l'unanimité

Projet 4.1 : Protocole d'entente 2019 pour le développement de l'entrepreneuriat agricole

Résolution n° E-2019-13

- Dans le cadre du projet 4.1 « Mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à conclure un protocole d'entente pour l'année 2019 avec la Fédération de l'UPA Capitale-Nationale–Côte-Nord, pour la somme de 55 000 \$, dont 25 000 \$ pour la mise en œuvre de la 3^e édition du concours régional en entrepreneuriat agricole *Sur les traces de Louis Hébert*, et 30 000 \$ pour la réalisation de la 5^e saison de la série télévisée *La Voie agricole*.

Référence : Rapport décisionnel du 24 janvier 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-06
Responsable : Agroalimentaire – Entente sectorielle agroalimentaire 2017-2019

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2019-14

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 15 janvier 2019, contenant les documents suivants :

- a) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2018;
- b) Une liste qui fait état des dépenses Visa pour les mois de novembre et décembre 2018.

Référence : Bordereau de dépenses du 24 janvier 2019
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 6 -

Les résolutions E-2019-01 à E-2019-14, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GUY DUMOULIN
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE